

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 26 juin 2018

---

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2018 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le vingt-six juin deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Cécile Meunier et Lysiane Balan, messieurs Maurice Bodin, Claude Husson, Joseph Limouzin et Jean-François Lhommeau lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Marie-José Groult est désignée pour remplir cette fonction.

Absents ayant donné pouvoir :

Martine Guitton qui a donné pouvoir à Maurice Bodin

Maxime Picaud qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Michèle Tondereau qui a donné pouvoir à Lysiane Balan

Philippe Bellanger qui a donné pouvoir à Isabelle Brillard

Étienne Lepage qui a donné pouvoir à Joseph Limouzin

Absent excusé :

Pierre Collonnier

---

## ORDRE DU JOUR :

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29 mai 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Décisions modificatives : budget assainissement DM n°2**

La Trésorerie nous a fait remarquer que la ligne 1641 de la section investissement n'est pas suffisamment approvisionnée pour mandater les échéances de prêt.

De ce fait, la décision modificative suivante est proposée :

- 1641 : + 577,07 €
- 2158 : - 577,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

### 3) Décisions modificatives : budget photovoltaïque DM n°1

La Trésorerie nous a fait remarquer que la ligne 1641 de la section investissement n'est pas suffisamment approvisionnée pour mandater les échéances de prêt.

De ce fait, la décision modificative suivante est proposée :

- 1641 : + 177,56 €
- 022 : - 177,56 €
- D 021 : 177,56 €
- D 023 : 177,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

### 4) Tarifs du centre de loisirs du mercredi

Suite à une modification du ministère de l'Éducation Nationale appelée plan « mercredi », la CATV ne prend plus en charge le centre de loisirs des mercredis sans hébergement.

Le Ministère devrait mettre en place le plan « mercredi » dès la prochaine rentrée avec des aides de l'État qui seraient normalement de 1 € par heure et par enfant.

Les tarifs ayant été déjà votés par la CATV, madame le Maire propose de conserver ces tarifs dans le but de maintenir l'uniformité des tarifs sur le territoire. Ces tarifs sont avantageux pour les familles mais va engendrer une augmentation du déficit pour la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- Demi-journée matin sans repas :

TARIF ENFANTS SCOLARISÉS À SELOMMES	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	3,60 €
De 448 à 1440	QF X 0,00242 + 2,52 €
Au-delà de 1440	6 €
TARIF ENFANTS NON-SCOLARISÉS À SELOMMES	
Jusqu'à 448	11,04 €
De 448 à 1440	QF X 0,00224 + 10,04 €
Au-delà de 1440	13,26 €

- Demi-journée après-midi avec repas :

TARIF ENFANTS SCOLARISÉS À SELOMMES	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	5,40 €
De 448 à 1440	QF X 0,00359 + 4,15 €
Au-delà de 1440	9 €
TARIF ENFANTS NON-SCOLARISÉS À SELOMMES	
Jusqu'à 448	16,57 €
De 448 à 1440	QF X 0,00336 + 15,06 €
Au-delà de 1440	19,90 €

- Tarif repas : 3,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

## **5) Compte-rendu de la commission Environnement et de la commission Travaux**

### **Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin**

Joseph Limouzin informe le conseil qu'il a contacté l'agence en charge de la communication autour de la vente des terrains du lotissement. Des publications internet ont été faites. Madame le Maire demande à Joseph Limouzin de transmettre les informations de vente aux notaires de Selommes et aux constructeurs.

Concernant le projet de réhabilitation de la Mairie et ses annexes, la commission d'appel d'offres a eu lieu le 18 juin dernier. L'ouverture des plis a été réalisée en présence de monsieur Lucas. Des candidats ont postulé pour les dix lots. Une réunion aura lieu le vendredi 29 juin prochain pour faire le choix des entreprises.

Madame le Maire informe qu'au titre du FACIL (subvention de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois), la commune peut prétendre à une subvention de 10 000 € pour ce projet. Au total l'ensemble des subventions espérées atteint les 80 % du montant global.

Madame Claire Dubois serait intéressée pour acheter le logement qu'elle loue actuellement Résidence de la Vallée. Après discussion, le conseil est d'avis de mandater un géomètre afin de délimiter le terrain et les servitudes. Madame le Maire souhaite que madame Dubois nous fasse un courrier nous précisant sa volonté d'acquérir le bien en question.

Concernant la toiture du garage, il est nécessaire de procéder au démoussage mais nous n'avons qu'un seul devis. Le Conseil souhaite que monsieur Limouzin étende ses recherches sur des entreprises plus éloignées afin d'obtenir des devis comparatifs.

Joseph Limouzin précise que la fuite d'eau dans le système de chauffage au Presbytère est toujours d'actualité. Le conseil donne un avis positif pour procéder aux travaux nécessaires.

### **Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Le devis pour la signalétique du foyer communal et de la maison des services publics a été validé.

Isabelle Brillard a demandé, au préalable de la séance de conseil, l'avis des membres pour le choix des pots de fleurs. Il en ressort que la préférence va à l'achat de 3 pots de couleur gris anthracite d'une valeur globale de 1 509,48 € TTC plutôt que chez Créon, 2 pots à 2 641,44 € TTC.

Madame le Maire informe que le stationnement au foyer communal devient problématique (voitures garées dans tous les sens). Le Conseil est d'avis d'installer des panneaux et des piquets pour réglementer le stationnement et libérer le passage dédié spécifiquement aux pompiers.

Joseph Limouzin rappelle qu'il a été évoqué le sens de circulation dans certaines zones de la commune. Madame le Maire précise qu'il faut au préalable demander l'avis de l'agence technique départementale (ATD) et de travailler ce sujet en commission.

### **Commission Fêtes et cérémonies : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

La fête de la Musique a eu lieu le samedi 23 juin dernier. Une centaine de personnes ont participé au concert, puis au pique-nique dans la cour du Presbytère.

Isabelle Brillard fait le point sur la préparation des festivités des 13 et 14 juillet. Les inscriptions sont lancées. Elle rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'avoir des personnes présentes pour l'organisation le jour même. Une réunion de préparation aura lieu le jeudi 5 juillet à 20h.

### **Commission Vie Scolaire : la parole est donnée à Claire Foucher-Maupetit**

Madame le Maire donne des informations suite au conseil d'école qui s'est tenu le 21 juin dernier.

Les effectifs de la prochaine rentrée seront de 43 enfants en maternelle et 79 en primaire.

Une demande pour le renouvellement des ordinateurs a été formulée. Après discussion, il est envisagé de solliciter la CATV et le conseil départemental pour demander un don de matériel informatique.

Les sorties en projet sont une classe de mer en avril 2019 et la participation à l'étoile cyclo en mai 2019.

### **6) Lecture des décisions du Maire**

Madame le Maire a procédé à la lecture des décisions 2018-07 et 2018-08.

### **7) Questions diverses**

- Une nouvelle présidente a été élue à l'ASC (Association Sportive et Culturelle). Christelle Ducrot remplace Patricia Duchâteau depuis le 6 juin 2018.

- La parole est donnée à Claude Husson suite à la réunion d'information sur les frelons asiatiques ayant eu lieu à Fontaine les Coteaux le 6 juin organisé par la CATV.

La taille des frelons asiatiques est de 2 cm. Au début du printemps, ils construisent des nids primaires de petite taille contenant uniquement des reines (~10). Il ne faut pas détruire ces nids primaires sinon les reines partent et chacune d'entre elles va construire un nouveau nid. En laissant ces nids primaires, les 10 reines présentes se détruisent entre elles et à la fin une seule survie. Ainsi on limite la prolifération. Les frelons sont actifs au printemps et en été. Il faut faire attention en taillant les haies car les nids sont à l'intérieur. Les nids secondaires sont vides l'hiver et les frelons ne reviennent jamais dans les nids.

- Madame le Maire donne des informations sur les achats groupés entre communes via la CATV et sur la mutualisation possible suite à convention. Par exemple, la commune a pu avoir un prêt gratuit d'un barnum et des barrières.

- Information suite à la réunion du 1<sup>er</sup> juin dernier sur l'enfouissement des réseaux le 1<sup>er</sup> juin en présence du Conseil Départemental, le SIDELC et la commune.

Le SIDELC peut subventionner la commune pour les travaux d'effacement des réseaux mais seulement tous les deux avec un plafond de 128 000 €.

Il sera demandé à France Télécom de procéder à la mise en place de la fibre.

Madame le Maire informe le conseil que suite à la réunion du mardi 26 juin au syndicat d'eau potable (SAEP), l'enfouissement et la rénovation des réseaux ont été inscrits au programme des travaux du SAEP.

- Un courrier a été fait pour la voiture en stationnement gênant. Philippe Bellanger se chargera de celles à la résidence de la Haute Pierre.

- Madame le Maire informe qu'elle a rappelé l'importance de l'accessibilité de la maison médicale de Selommes et aussi sur les points négatifs relevés (ménage, manque de docteurs) auprès de la CATV. Cette dernière va investir dans l'agrandissement de la maison médicale de Saint Amand-Longpré et dans une maison médicale universitaire à vendôme.

- Jean-François Lhommeau demande à ce que l'abribus de Villarceau soit nettoyé comme il avait été dit lors d'une des séances du conseil. Madame le Maire le rappellera aux services techniques.

- Le lundi 9 juillet, la route principale sera bloquée pour le passage du gaz à l'ancienne poste.
- La famille de madame Chapuisat nous remercie du prêt à titre gracieux lors des obsèques de la salle du bas du foyer communal.
- Agenda :
  - Kermesse des écoles samedi 30 juin à partir de 15h
  - Vernissage de l'exposition photo sur les Canaries à la Médiathèque vendredi 6 juillet
  - Fête nationale : 13 et 14 juillet
  - Centre de loisirs : spectacle de fin de centre
  - Découverte d'un village en Beauce le 21 août à 15h organisé par la maison de la Beauce
  - Rentrée scolaire le lundi 3 septembre

*La séance fut levée à 21h30.*

**Prochaines réunions de conseil municipal : lundi 27 août 2018**